

## Délibération du Conseil de Communauté

---

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 58  
Membres absents : 20  
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022  
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du  
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022  
Date de transmission : 22/11/2022  
Date de mise en ligne : 23/11/2022

---

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 25<sup>ème</sup> QUESTION

### Transports : Avenant N°1 à la convention financière relative au transfert de la compétence transports scolaires et interurbains entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2022-194)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, Saint-Louis Agglomération est autorité organisatrice de 1<sup>er</sup> rang pour l'ensemble des transports scolaires sur son territoire en lieu et place de la Région Grand Est.

Le transfert de la compétence s'est opéré en 2 étapes :

- A la rentrée 2018, tous les marchés publics nécessaires à l'exercice de la compétence ont été transférés de la Région à SLA ;
- A la rentrée 2019, c'est le transfert global des moyens financiers qui s'est opéré

Ce transfert a fait l'objet d'une convention Financière Relative au transfert de la Compétence Transports Scolaires et Interurbains signée le 5 février 2021 par la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération.

Par la suite, de nouveaux transferts ont eu lieu :

- Des services scolaires de l'établissement Don Bosco de Landser relevant du ressort territorial de Saint-Louis Agglomération avec effet rétro actif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 avec un montant compensatoire annuel de 173 464,27€ ;
- La portion de l'ancienne ligne régulière 724 relevant du ressort territorial de Saint-Louis Agglomération avec effet retro actif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec un montant compensatoire annuel de 237 244,86€.

Ces deux derniers transferts doivent faire l'objet d'un avenant n°1 à la convention financière relative au transfert de compétence Transports Scolaires et Interurbains.

La compensation financière annuelle est ainsi augmentée de 410 709,13€ et passe donc de 1 069 341,77€ à 1 480 050,90€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pour les années échues, le versement rétroactif se fera en un seul versement à la notification de l'avenant, se décomposant en :

- Services scolaires Don Bosco : 173 464,27€ au titre de l'année 2021/2022 ;
- Ancienne ligne 724 : 2 x 237 244,86€ soit 474 489,72€ au titre des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière relative au transfert de la compétence Transports Scolaires et Interurbains entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération, ci-annexé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER



---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,  
Jean-Marc DE CHTMA

